

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PV de Séance

L'an deux mille vingt-trois et le 30 janvier à Loriol-du-Comtat, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BORGO, Maire,

Date de convocation: 23 Janvier 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

<u>Présents</u>: ARCHANGE Serge, MATHIEU Brigitte, FREUND Daniel, ALARCOS Antoine, BONFILS Guylaine, CAMPS Christophe, DAVIN Carole, DUBOEUF Sandrine, FLAMAND Sylvie, GHILARDI Olivier, HATCHERIAN Christelle, LE PECHEUR Evelyne, MATHIEU Guy, PEREZ-FISSEUX Séverine, VANDERSTEEN Laure.

<u>Absent(s) ayant donné procuration</u>: Pascale REY donne procuration à Brigitte MATHIEU; Margaux BOUIX donne procuration à Séverine PEREZ-FISSEUX; Pierre BRESSY donne procuration à Serge ARCHANGE; Christian COSTE donne procuration à Sylvie FLAMAND; Jacqueline DELMOTTE donne procuration à Guylaine BONFILS.

Absent(s) excusé :

Absent(s): Fabien ULPAT

Secrétaire de séance : Sylvie FLAMAND

Nombre de votants : 22

Début de séance :

Examen du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022 : adopté à l'unanimité



DÉLIBÉRATION

Point A: Délibération N°30012023-001:

Demande d'occupation du Domaine Public par le bar « Les Voisins »

Rapporteur: M. Gérard BORGO

Délibération adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION

Point B: Délibération N°30012023-002:

Proposition d'adhésion au service commun de la Cove pour l'archivage numérique.

Rapporteur: M. Gérard BORGO

Délibération rejetée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION

Point C: Délibération N°30012023-003:

Proposition d'adhésion au contrat d'assurance groupe mis en place pour le CDG 84 Rapporteur : M. Serge ARCHANGE

Délibération adoptée à l'unanimité pour la mise en place et le taux proposé :

Formule 1 avec taux à 6,23%

DÉLIBÉRATION

Point D: Délibération N°30012023-004

Vote par anticipation de l'ouverture des crédits investissements

Rapporteur: M. Serge ARCHANGE

Délibération adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION

Point A: Délibération N°30012023-005:

Demande d'occupation du Domaine Public par le « Vival » pour installation laverie

automatique

Rapporteur: M. Gérard BORGO

Abstentions: Mme Sylvie FLAMAND et M.Christian COSTE

Délibération adoptée à 20 voix pour et 2 abstentions



Séance levée à 20h30

La secrétaire de séance Sylvie FLAMAND Le Maire Gérard BORGO



Conseil municipal du lundi 30 janvier 2023

Administration générale

Le PV du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Politique de la ville

A/ location du domaine public,

Pour répondre à la demande du Bar « les Voisins », un espace/terrasse de 100m2 est autorisé pour l'installation de tables et chaises moyennant un montant de location de 1euro du m² par an. Une convention sera signée prochainement. Le Conseil a décidé, de réaliser une démarche identique auprès de l'ensemble des commerçants du village.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité cette décision

Le principe d'une installation d'une laverie automatique est acquis sur l'emplacement défini avec la commune, la gestion sera à la charge pleine et entière du VIVAL; branchement eau, électricité et évacuation des eaux usées ainsi que l'entretien des machines et alentours. Le tarif d'occupation du domaine public pour cette demande sera de 1 euro/m2

Le Conseil a approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions

B/ proposition d'adhésion au service commun de la COVE pour l'archivage numérique.

· Compte tenu du peu d'éléments d'information, le Conseil a décidé de mettre en attente ce dossier qui sera revu fin d'année 2023 début 2024.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité cette décision

C/Proposition d'adhésion au contrat d'assurance statutaire mis en place par le CDG 84 en lieu et place du contrat CIGAC filiale de GROUPAMA, dénoncé fin 2022. Les collectivités territoriales souscrivent ce type d'assurances pour couvrir les absences du personnel en cas de maladies, maternités, accidents du travail ...

Compte tenu des risques financiers qui en résultent, il est indispensable de s'assurer afin de ne pas déséquilibrer le budget communal.

- GROUPAMA ayant augmenté ses tarifs de 8 % il a donc été recherché d'autres propositions qui ont fait l'objet d'un débat.
- Le Conseil a décidé, de retenir la formule correspondant à une cotisation de 6,23 % de la masse salariale et qui présente une meilleure couverture (10 j de carence au lieu de 15) soit une économie de 7000euros au titre de l'année 2023.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité cette décision

Informations

La situation budgétaire de la commune au 31 décembre 2023 a fait l'objet d'une présentation rapide et sera présentée définitivement au prochain Conseil.

Questions diverses

<u>Maison de santé,</u> avant d'installer une maison de santé, un groupe de réflexion conjoint municipalité, médecins, pharmacien, va être mis en place afin de proposer une meilleure harmonisation et donc une meilleure offre de services au public. Cette mission est confiée à Christelle HATCHERIAN.

<u>Commission jeunesse</u>: Afin d'apporter une plus grande attractivité au city-parc, la commission jeunesse fera courant du mois de février, pour la réalisation d'un Pumptrak, des propositions techniques et chiffrées, accompagnées d'un dossier de financement par subventions ce qui permettra à la commune d'apporter une contribution raisonnable au regard des autres chantiers qui doivent être réalisés en 2023 (*trottoir avenue G. EYDOUX*, ave F. Mistral...)

<u>Mission locale</u>: Mme FLAMAND, conseiller municipal, déléguée par la commune auprès de la mission locale est autorisée à se présenter aux élections de renouvellement de la « commission acteurs économiques ». Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.

La séance est levée à 20h39

